

RESTRICTED
SR/G/14
24 février 1949
FRENCH
Original : English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION
ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
M. MOSHE SHERTOK, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES D' ISRAEL.

Tenue le 24 février 1949, à Tel Aviv.

Présents : M. Moshe Shertok - Ministre des Affaires étrangères d'Israël
M. Ethridge (Etats-Unis) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Yalohin (Turquie)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Après avoir expliqué le caractère général de la tâche de la Commission, le PRÉSIDENT soulève la question des réfugiés. Les gouvernements arabes, dit-il, ne sont pas disposés à discuter d'autres problèmes avant que celui-ci ait été réglé de manière satisfaisante. Il ajoute que la Commission a le désir sincère de voir le gouvernement d'Israël laisser la voie ouverte à des négociations à ce propos, ce qui constituerait un premier pas vers la paix.

Le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES déclare que l'admission par son gouvernement d'un certain nombre de réfugiés dépendra de la nature de l'accord de paix et ne peut être décidée à l'avance. Il souligne que l'Etat d'Israël a changé sa ligne de conduite quant à son développement, à la suite de l'exode arabe; la conception de l'Etat est complètement différente de ce qu'elle serait si une minorité arabe compacte était demeurée. Le Ministre déclare que son gouvernement ne peut accepter le principe abstrait du droit des individus à regagner leurs foyers si bon leur semble, bien qu'il soit prêt à admettre le droit de propriété des réfugiés. Le problème, soutient-il, ne peut être résolu que collectivement. Si Israël peut se sentir convaincu que les Arabes sont sincèrement désireux de vivre en paix, il serait prêt à faire peut-être des concessions, mais aussi longtemps que ceci demeure un facteur inconnu, Israël ne saurait s'engager.

/Le PRÉSIDENT

1 - 2 -

Le PRESIDENT comprend qu'Israel hésite à s'engager mais fait remarquer qu'une acceptation de principe du droit des réfugiés à rentrer chez eux serait extrêmement utile. La solution du problème des réfugiés, dit-il, pourrait fort bien être la clef de toutes les négociations de paix.

Le Président note que les gouvernements arabes ont fait preuve d'un désir sincère de paix et que leurs inquiétudes quant aux intentions d'Israel semblent plus graves que celles d'Israel au sujet des Arabes. Le Président estime qu'en faisant preuve de magnanimité sur le problème des réfugiés, Israel établirait une base solide pour les négociations de paix.

Le MINISTRE déclare qu'une telle inquiétude ne pourrait être dissipée que par des contacts directs. A Rhodes, par exemple, la délégation israélienne a convaincu les Egyptiens non seulement du désir sincère d'Israel pour la paix et la stabilité, mais aussi de son manque total d'intentions agressives à l'égard de l'Egypte. Des contacts directs, personnels, ont ainsi eu pour effet de dissiper la crainte, et les appréhensions, et ont ouvert la voie aux négociations de paix. C'est le désir sincère du Ministre des Affaires étrangères de voir se tenir une telle réunion si les Arabes souhaitent sincèrement la paix et sont disposés à traiter avec le gouvernement d'Israel sur un pied d'égalité. Si, d'autre part, les Arabes ne veulent pas la paix, il est impossible de parler de rapatriement des réfugiés.

Le PRESIDENT dit que les réfugiés ont créé, dans les pays arabes, un problème intérieur, source d'instabilité politique. Il explique que la Commission songe à convoquer une réunion des Etats arabes pour établir un plan en vue de la solution du problème des réfugiés, dans l'espoir de trouver une issue, là où il semblait qu'il n'y en eut pas. Si le gouvernement d'Israel était prêt à faire le geste d'accepter en principe le droit des réfugiés à regagner leurs foyers, cela faciliterait considérablement cette réunion.

/ Le MINISTRE

Le MINISTRE répète que son gouvernement n'est pas disposé à proclamer son acceptation formelle du principe du retour des réfugiés. Il se demande si en formulant, en ce moment, une opinion concrète sur les réfugiés, Israël contribuerait vraiment à la paix. Il estime que le facteur principal du problème sera la réinstallation des réfugiés en quelque autre pays, et répète que la proportion de ceux qui seraient autorisés à rentrer dépendra du caractère de la paix.

En ce qui concerne la conférence arabe projetée, le Ministre attire l'attention sur le danger de voir les Arabes adopter une ligne de conduite très rigide dont il leur sera difficile de s'écarter par la suite. Le Ministre dit, que, pour sa part, il préférerait soumettre un plan pratique à chacun des différents pays arabes.

En ce qui concerne Jérusalem, le PRESIDENT avise le Ministre de la création, par la Commission, d'un Comité chargé d'étudier la question et exprime l'espoir qu'Israël soumettra ses vues complètes à ce propos ou nommera un représentant qui collaborera avec le Comité.

Le MINISTRE acquiesce à cette demande et promet d'aviser la Commission, au cours de la semaine suivante, des intentions de son gouvernement au sujet de la possibilité de faire une déclaration conciliatoire sur la question du droit des réfugiés à regagner leurs foyers.
